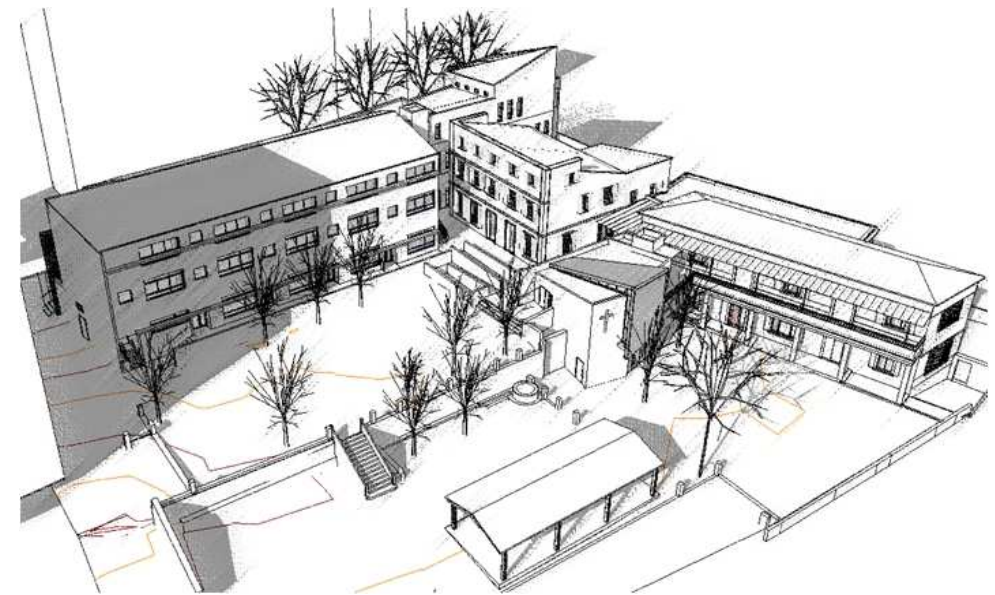


Règlement intérieur



Ecole Notre Dame de France

132 rue Breteuil 35 rue Théophile Décanis 5 rue Lacédémone
BP 92 13253 MARSEILLE Cedex 6

☎ 04-91-37-17-55 📠 04-91-57-17-39 ✉ secretariat@ndfrance.org

Classes élémentaires

2011-2012

Règlement intérieur classes élémentaires

Horaires :

- *MATIN :*

- *Accueil à partir de 7h45*
- *Classe de 8h30 à 12h00*

- *APRES-MIDI :*

- *Pour ceux qui mangent à la maison, accueil à partir de 13h30*
- *Classe de 13h45 à 16h30*

CP-CE1 : Garderie jusqu'à 17h45

*Possibilité de venir chercher les enfants **entre 16h30 et 17h45***

CE2-CM1-CM2 : Etude jusqu'à 17h45

*Possibilité de venir chercher les enfants **seulement à partir de 17h10***

Le retard étant source de gêne pour la classe, prévoir d'arriver 5 à 10 minutes avant les heures de rentrée en classe.

Accompagnement des enfants :

Un stationnement **bref** favorise une meilleure circulation pour tous.

Sorties :

Aucun enfant ne peut être remis à un tiers sans autorisation parentale ; la liste des personnes habilitées à récupérer chaque enfant est demandée aux parents à la rentrée. Aucun changement ne sera pris en compte par téléphone.

Les enfants ne peuvent quitter l'établissement en dehors des heures réglementaires que pour un motif sérieux et sur demande écrite des parents

Absences :

Merci d'informer immédiatement l'école de toute absence de votre enfant, de justifier par écrit le motif de son absence et de fournir un certificat médical pour une absence au-delà de 3 jours.

Après une maladie contagieuse, l'enfant n'est admis en classe qu'avec un certificat médical attestant sa guérison complète.

Seul un motif valable peut justifier une absence (maladies, circonstances familiales graves, difficultés accidentelles des moyens de communications sont les motifs acceptés par l'Inspection Académique).

L'école ne peut autoriser un départ anticipé en week-end ou en vacances.

Médicaments :

Tout médicament est strictement interdit à l'école. Les parents dont l'enfant est atteint de maladie chronique doivent prendre contact avec la Direction pour le suivi du traitement afin d'établir un PAI.

Suivi de l'enfant :

Les parents ont le souci de suivre le travail scolaire de leur enfant en contrôlant son cahier de texte, son carnet de correspondance, en signant les cahiers et les livrets d'évaluation.

Les parents désireux de rencontrer les enseignants peuvent prendre rendez-vous avec eux par le biais du carnet de correspondance.

Les parents doivent utiliser le carnet de correspondance de préférence aux messages téléphoniques.

Sanctions :

En cas de non respect des règles, l'élève s'expose à des sanctions qui seront adaptées en fonction de l'acte commis.

Le manque de travail, de politesse, les violences de toutes sortes (physiques ou verbales), les tricheries, les vols... seront portés à la connaissance des parents.

Tenue :

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue correcte et adaptée.

Le tablier bleu est obligatoire dans l'école. Il est apporté à l'école le lundi matin et remporté à la maison pour être nettoyé le vendredi soir.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Ceux qui ne sont ni marqués, ni reconnus, sont acheminés régulièrement vers le Secours Catholique.

Les élèves ne sont autorisés à avoir ni bijoux, ni argent, ni objets de valeur. Ils ne doivent apporter ni jouets, ni quelconques objets de la maison.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Chacun est responsable du matériel qui lui est confié ; la propreté de l'école est l'affaire de tous. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.